



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1 021) DE MISE A
DISPOSITION LA SALLE LOUDIERES, A
L'ASSOCIATION «CFB 451», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-452
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association du « CFB 451 » représentée par son Président, Monsieur Gérard BONO, dont le siège est situé 11 rue du 14 juillet –MCVA- 94270 Le Kremlin-Bicêtre, d'organiser une répétition pour une compagnie professionnelle dans la salle Loudières les 7 novembre 2024 de 13h00 à 16h00 et le 8 novembre 2024 de 10h00 à 14h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association du « CFB 451 » représentée par son Président, Monsieur Gérard BONO, dont le siège est situé 11 rue du 14 juillet –MCVA- 94270 Le Kremlin-Bicêtre, une convention de location de salle pour un montant de 84,80 € TTC (quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes), afin d'organiser une répétition pour une compagnie professionnelle dans la salle Loudières les 7 novembre 2024 de 13h00 à 16h00 et le 8 novembre 2024 de 10h00 à 14h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12601H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024